

FILETS D'EXCLUSION : « LA MEILLEURE SOLUTION » POUR LA COHABITATION DES NAGEURS ET DES REQUINS ?

Mars 2022
Fanny SÉGUÉLA

©Guillaume Néry

De mars 2018 à juin 2020, 209 requins ont été pêchés sur les côtes réunionnaises. Ces « prélèvements » représentent « la barrière la plus efficace pour se protéger », selon Olivier Tainturier, sous-préfet de Saint-Paul. Mais une protection contre quoi ?

Depuis les années 1980, les attaques de requins sont fréquentes à La Réunion. À tel point qu'en 2011 – année charnière dans ce que l'on appelle désormais la « crise requin » – les agressions atteignent leur plus haut niveau depuis trente ans. Deux ans plus tard, le décès d'un surfeur de treize ans endeuille l'île : Élio devient le symbole d'un traumatisme plus général.

En réponse, le gouvernement lance un plan de réduction du « risque requins » construit autour de la pêche préventive afin d'assurer la sécurité des nageurs. Ce programme est intensifié en 2019 car de nouvelles victimes sont à déplorer.

Pour autant, le prélèvement des requins n'est pas sans conséquences pour la biodiversité marine. En effet, le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) le rappelle dans un communiqué de mars 2022 : « [Ils] peuplent depuis des millions d'années l'océan et jouent un rôle fondamental dans le maintien de son équilibre, en tant que grand prédateur ».

Les requins bouledogues et les requins tigres, principaux prédateurs à La Réunion, sont même classés par l'UICN comme espèces « vulnérables » et « quasi menacées ». D'autre part, le conseil scientifique de la réserve marine a tiré la sonnette d'alarme en 2021 dénonçant « 125 prélèvements » dans la réserve marine, où la pêche est illégale.

Alors, comment protéger cette biodiversité marine sans pour autant mettre en danger la vie des usagers de la mer ?

« On ne savait pas trop quoi faire, les acteurs se renvoyaient un peu la balle », explique une Réunionnaise partie en métropole pour ses études. Mais en 2015, la préfecture opte pour les filets d'exclusion. Retour sur cette innovation qui a fait renaître la coexistence entre les amateurs de sports nautiques et les requins.

Des filets respectueux de la biodiversité marine

Véritable barrière physique, ce dispositif exclut les prédateurs d'un espace déterminé où se trouvent les baigneurs. La taille des mailles a été calculée pour éviter le passage d'un requin bouledogue supérieur à 1,5 mètre et d'un requin-tigre supérieur à 1,8 mètre.

Contrairement aux filets *Kwazulu-Natal Sharks Board* utilisés en Afrique du Sud, ce ne sont pas des « filets de pêche ». Les filets d'exclusion réunionnais auraient peu d'impact sur la biodiversité marine puisque les mailles mesurent 40 centimètres. Ainsi, elles sont suffisamment grandes pour empêcher le potentiel cloisonnement d'un habitat écologique pour les autres espèces. Willy Cail, le directeur du Centre sécurité requin (CSR) le confirme :

« Les mailles de 40 centimètres de côté sont justement conçues pour laisser passer les poissons et éviter les prises accessoires ».

La réouverture des plages et la relance du tourisme

Depuis 2011, l'attractivité de l'île est en berne. Cela peut s'expliquer notamment car l'accès à la mer est restreint par des arrêtés préfectoraux. Une habitante raconte : « Moi je faisais de la plongée et c'était une des



rare activités qui n'était pas impactée par la crise, pas comme le kite ou le surf, car ils ont jugés que les risques étaient faibles donc on pouvait continuer d'en faire ».

En 2015, année de l'installation des filets, l'île connaît une hausse de 5.1% du nombre de touristes extérieurs après trois années de baisse consécutives, rapporte l'INSEE.

Soulagée, la population locale a aussi pu retrouver ses plages de prédilection comme Boucan Canot. Aujourd'hui, les surfaces d'expérimentation protégées permettant la baignade s'étendent sur 141 000 m².

Un concept venu d'ailleurs, mis en œuvre par des entreprises locales

Les premiers filets d'exclusion ont été développés en Australie et en Afrique du Sud dans les années 1990. Des entreprises réunionnaises se sont occupées de les réadapter au contexte environnemental et aux objectifs de la région.

Lors de la conception, les prestataires locaux ont dû prendre en compte la forte houle et réfléchir à une manière de les implanter dans l'océan sans impacter la réserve marine.

La ville de Saint-Paul, par exemple, s'est orientée vers des filets amovibles en dyneema. Ils ont été mis en place par l'entreprise locale ID Ocean et sont opérationnels depuis 2017 à Roches Noires et 2018 à Boucan Canot. Leur maintenance est assurée par la Cellule d'Intervention Nautique (CISAN).

Cette effervescence a généré beaucoup d'emplois au niveau local : le nombre de maîtres-nageurs sauveteurs a été doublé ; 19 personnels observation et d'alerte (POA) ont aussi été recrutés. De nouveaux clubs et trois écoles de surf ont même ouvert !



2018 Plage de Boucan, test de 3 prototypes de filet

Un coût économique important et des incidents

En 2017, le Département subventionne l'acquisition de nouveaux filets à hauteur de 480 000 euros. Une bonne nouvelle selon la mairie de Saint-Paul qui estime avoir dépensé un total de 1,6 millions d'euros. Mais depuis leur installation définitive, la mairie paye régulièrement 20 000 euros pour faire retirer les filets à chaque intempérie et les protéger de la houle.

D'autre part, certains incidents choquent : en 2016, par exemple, la presse parle de « sabotage » alors que des mailles sont

détériorées à Boucan. Enfin, un requin-marteau est retrouvé coincé dans les mailles du filets à Roches Noires en février 2021. Il n'a pas survécu.

Un bilan en demi-teinte

Les filets, combinés avec d'autres mesures, semblent avoir contribué à la diminution des attaques de requins : depuis quatre ans aucun incident n'a été recensé selon les chiffres du Centre Sécurité Requin (CSR).

Ainsi, cette innovation a permis de retrouver un accès sécurisé à la mer, de relancer l'économie touristique, et, délaissant ses airs d' « île aux requins », de redorer l'image de La Réunion. Pour autant, il ne faut pas oublier le coût pour la région et les incidents de parcours. Au téléphone, une Réunionnaise conclut :

« Pour moi la solution ce n'est pas la pêche car même en prélevant une centaine de requins, on n'empêche pas les autres de venir et elle contribue à détériorer l'écosystème marin [...] Les filets permettent de limiter la casse, maintenant il faut voir si l'argent suit »

Sources photos :

<http://www.thereefmarina.com/divecenter/fr/galerie/les-requins-bouledogue>

<http://www.info-requin.re/videos-des-filets-testes-a-boucan-canot-de-fevrier-a843.html>

<https://www.facebook.com/photo?fbid=10154002524004533&set=pcb.10154002528584533>